



## Un flot d'informations

### ... Qui laisse des questions en suspens



## Introduction

### 1°) Contexte

Après le 1<sup>er</sup> groupe de travail du 12 mars 2018, une 2<sup>de</sup> réunion s'est tenue ce jeudi 21 mai à la DG.

Et ce ne sera pas la dernière réunion, compte tenu que ce Service à Compétence Nationale (SCN) ne doit pas être mis en place avant septembre 2019.

### 2°) Présents

#### a) « haute » administration :

Présidence : Ce GT est présidé par M. Jean-Michel Thillier, adjoint du DG.

Autres représentants : M. Thillier est assisté de :

- M. Tanneau, préfigurateur du projet de création du SCN.
- M. Fend, chef du bureau B2 (coordination aéro-maritime et moyens d'intervention des services) et M. Thiébaud chef du bureau B3 étaient également présents, ainsi que :
- les directeurs régionaux garde-côtes (DRGC) d'Antilles-Guyane, de Méditerranée et de Rouen.

**b) organisations syndicales (OS)** : les 5 syndicats représentatifs (CFDT, CGT, SOLIDAIRES, UNSA, USD-FO) siégeaient.

SOLIDAIRES a lu une déclaration préalable (voir annexe en page 4)

## Ordre du jour

### 1°) Calendrier

#### Services centraux

L'actuel bureau B2 sera maintenu jusqu'à ce que les missions soient reprises par le SCN à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2019.

Les agents des bureaux B2 et B1 dont le portefeuille ira au SCN (moins de 50%) seront traités selon les dispositions de 2015 dites « d'accompagnement social ».

#### Élections

Les élections professionnelles de fin d'année se dérouleront dans la configuration actuelle, dans les DI.

Les collègues électoraux seront modifiés après création du SCN.

Nouvelles élections donc en 2019, pour les 4 structures concernées (SCN, Marseille, Nantes, et Rouen).

#### Effectifs

Jean-Michel Thillier espère que le SCN permettra d'apporter une meilleure disponibilité des moyens et entraînera une légère augmentation des effectifs du dispositif aéromaritime. Sa position sera plus lisible en interne comme en externe.

À la question de savoir s'il s'agira de créations ou de transferts de postes, la réponse est restée évasive et reportée à plus tard.



## 2°) Soutien RH

Dans l'organigramme, il est prévu une **cellule Bien-être au travail (BEAT)**.

Le poste calibré IR1/IP2 sera rattaché directement au chef du SCN pour lui assurer une certaine indépendance.

**Des conseillers de prévention**

seront également implantés dans chaque Unité Garde-Côtes (les ex-DRGC).

**Un(e) correspondant(e) social(e)**

sera rattaché directement au chef SCN.



## 3°) Formation

### Présentation

La Formation Professionnelle (FP) est positionnée au pôle Ressources Humaines (RH) de manière à ce qu'elle ait une vue générale et puisse définir les standards et la gestion stratégique en liaison avec sous-direction réseau.

L'Ecole Nationale des Douanes de La Rochelle (END-LR) sera « *prestataire de service* ». La gestion RH/FP sera divisée en deux entités, une générale et une métier (brevets, qualifications).

### Proposition

Dans le domaine aéronautique les OS souhaitent la présence d'instructeurs métier OPS au sein de chaque Brigade de Surveillance Aéromaritime (BSAM).

JM Thillier ne semble pas y être opposé. Selon lui, la politique de formation des agents nouvellement affectés au SCN devra être affinée avant la montée en charge du service en accord avec le préfigurateur.



## 4°) Informatique et télécom

Il y aura un complément d'atelier sur le sujet... avant milieu juillet 2018 !



## 5°) Budget

Le 1<sup>er</sup> budget complet sera pour 2020. Délégation sera donnée au chef du SCN pour un budget dépenses courantes en 2019.



## 6°) Contentieux

### Délégation

Il faudra modifier le décret de 1978<sup>1</sup> pour permettre la délégation des compétences transactionnelles du chef SCN aux chefs des unités locales.

Il y aura également délégation de compétence aux agents poursuivants des DR.

### Agence de poursuite ?

En revanche il n'y aura pas d'agence de poursuite dédiée comme à la DNRED parce qu'il n'y a pas suffisamment d'activité.

Un rédacteur « expertise juridique et contentieux aéromaritime » assurera l'interface avec les bureaux de la DG et répondra aux questions spécifiques.

### Autres points

Recouvrement forcé : la réflexion n'est pas aboutie.

Marchandises saisies : reste aux garde-côtes sous la responsabilité des chefs de POC.

Réunion spéciale : JM Thillier annonce un atelier complémentaire avec les actuelles DRGC sur le positionnement des effectifs.

Recette ? : Pas de recette comptable, le SCN s'appuiera sur la Recette Interrégionale (RI) du Havre.



## 7°) BSAT

### Présentation

La Brigade de Surveillance Aéro-Terrestre (BSAT) est rattachée à l'unité garde-côtes (GC) de Nantes, malgré des inconvénients.

### Proposition

Les OS souhaitent que la BSAT reste à part des garde-côtes et soit rattachée temporairement à l'adjoint du chef SCN en raison de la spécificité de ses missions. Les agents craignent d'être dilués dans la masse, ce qui conduirait à l'échec de la mission aéroterrestre. Leur préférence irait à un rattachement à la Direction des Opérations Douanières (DOD) à la fin ou de rester vraiment indépendants.

### Conclusion

JM Thillier s'y oppose car pour lui, la DOD reste un « *client* » des moyens BSAT. La mission Aéro-Terrestre reste affirmée et reconnue dans sa spécificité. Il s'agira d'un mode d'organisation du SCN.

<sup>1</sup> Décret 78-1297 du 28 décembre 1978 relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infractions douanières, d'infractions relatives aux relations financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs en provenance ou à destination d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat tiers à l'Union européenne.



## 8°) Maîtrise des risques

### Présentation

Une cellule composée de 2/3 personnes aura une vision globale :

- des risques (comptables, administratifs, l'utilisation des moyens opérationnels),
- du contrôle interne
- et des process.

La maîtrise des risques sera partagée entre :

- la sous-direction réseau (notes de cadrage et orientation stratégique)
- et le SCN (cartographie et référentiel).

### Mise en œuvre

Pour les risques aéronautiques : un atelier a été réalisé avec B2 et autres bureaux, il reste à en faire un avec les DRGC.

Pour la sécurité nautique : ligne de conduite définie par B2, mise en place d'une Mise en Oeuvre en Conditions Opérationnelles (MECO).

Le préfigurateur du projet SCN (JF Tanneau) explique que le code ISM<sup>2</sup> devrait s'appliquer.

### Précisions

Les OS ne souhaitent pas que cette fonction soit exercée par un agent contractuel pour une raison d'objectivité.

Le dirigeant responsable sera le chef du SCN qui pourra déléguer à son adjoint et au sous-directeur réseau, après validation de la Direction de la Sécurité Aéronautique d'Etat (DSAE).



## 9°) Salle de veille et de crise

### Présentation

Une salle de veille, type Centre Opérationnel de la Fonction Garde-Côtes (COFGC), devrait être fonctionnelle durant les heures ouvrables, avec terminaux SIAM (Système Intégrateur Aéro-Maritime), EUROSUR<sup>3</sup>, etc.). En cas de crise elle pourrait être armée d'effectifs complémentaires. M. Thillier évoque dans ce cas 10 à 12 spécialistes SU.

### Astreinte ?

Il ne souhaite pas rentrer pas dans les détails d'une permanence / astreinte, effectuée pas ces mêmes agents en temps normal. Nous insistons sur le positionnement de la salle de veille en cas de crise avec un rattachement direct au chef SCN.

### Prérogatives respectives

À notre demande JM Thillier précise que le bureau planification assurera la programmation générale des opérations internationales et interministérielles FX et PASCAL (type de moyens et zones). En revanche les unités GC conserveront leurs prérogatives pour les autres opérations : pêches, Aires Marines Protégées (AMP), etc...



## 10°) Effectif et immobilier

### Effectifs

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) sera au niveau du SCN.

Les fiches de postes seront rédigées par le préfigurateur avec B2, A2 et les autres bureaux de la DG concernés, avant le Comité Technique de Réseau (CTR)<sup>4</sup> de la rentrée.

M. Thillier prévoit à cet horizon de présenter un organigramme du SCN avec les effectifs afférents, ainsi qu'un ratio spécialistes/non spécialistes

### Immobilier

Pour l'immobilier (B3), deux pistes existent avec une hypothèse domaniale et une dans le parc locatif privé, dans les deux cas il faudra réaliser des travaux.

Le CHSCT compétent sera celui du Havre puisque pour l'instant celui du SCN n'est pas créé. Il faudra que les agents concernés soient représentés.

### Délais

Le chef de B3 dit ne pas sous-estimer la difficulté de tenir les délais sur la passation / réalisation des marchés publics. Selon notre expérience, il nous paraît peu probable que l'administration puisse respecter un délai de 12 mois pour choisir des locaux et réaliser les travaux d'aménagement nécessaires à l'installation du SCN.

## Pour conclure

Nous avons eu, nous devons le concéder, un flot d'information à ce Groupe de Travail. Mais ce flot ne répond pas à toutes nos attentes, laissant des questions en suspens.

2 Sigle anglais signifiant *International Safety Management*. Soit en français code *International de Gestion de la Sécurité* (IGS).

3 Acronyme signifiant en français *système EUROpéen de SURveillance des frontières*, et en anglais *EUROpean border SURveillance system*.

4 Ex Comité Technique Paritaire Central (CTPC), le CTR est le Comité Technique pour l'ensemble de la DGDDI.

# Annexe : notre déclaration préalable



Groupe de Travail du 21/06/2018  
création du SCN aéromaritime



Organisation – Missions

préalable

Monsieur le Président,

Les agents garde-côtes ont vu leurs métiers évoluer d'une manière très sensible ces dernières années.

Cette évolution est née d'une vraie ambition portée par certains Directeurs Garde-Côtes (DGC) pionniers dans de nouvelles stratégies.

L'arrivée de nouveaux moyens modernisant nos flottes aériennes et maritimes, a créé de nombreuses attentes et parfois certaines frustrations, dues au sentiment que les développements technologiques pouvaient se réaliser au détriment de l'humain.

De nouvelles missions ont accompagné ces nouveaux moyens, et ont été réalisées avec succès et fierté.

Ces évolutions ont nécessité un engagement particulièrement important de la part des agents et de leur encadrement, qui ont créé et mis en oeuvre de toutes pièces des formations, des process, et des instructions particulières, cela sans pilotage ni réelle stratégie.

Ces nouveaux moyens ont apporté également des sujets de déception. Les nouveaux moyens, alors inégaux, ont été contre balancés par des problèmes de fiabilité et de disponibilité. Une question est donc devenue récurrente aux missions aéromaritimes en Douane : *sommes nous en capacité de ?*

En effet, l'ambition aéromaritime en douane s'est heurtée de plein fouet aux inaptitudes matérielles, à la disponibilité des moyens. La responsabilité de cette faillite a été rejetée, par l'encadrement des DRGC, sur sa direction générale.

Le bureau B2 qui assure la gouvernance et le pilotage de la sphère garde-côtes n'a pas toujours été en mesure d'apporter des réponses aux difficultés des agents garde côtes. L'annonce de la création du Service à Compétence Nationale (SCN), souhaité par certains depuis bien longtemps pour pouvoir apporter un réel soutien dans les déploiements de nos moyens, le pilotage, l'arbitrage entre des DRGC et les stratégies à développer, doit permettre la réalisation de nos missions d'une manière professionnelle.

Car jusqu'alors, nous devons nous professionnaliser dans nos métiers, ce que nous avons fait, mais cela n'a semble-t-il pas encore été réalisé au niveau central d'où les annonces récentes de la création du SCN mais également d'une sous direction transverse.

Malgré l'engouement qui est sensible chez les agents, il ne s'agit pas d'opérer un clonage de B2 en province et de délocaliser les problèmes de la direction générale et du ministère. L'imagination institutionnelle ne doit pas être la réponse unique à des problèmes de fond qui demeurent :

- défaillance sur la prévisibilité et la logistique de la maintenance des moyens,
- définition de la stratégie de leur utilisation,
- disponibilité des moyens, principalement aéronautiques (environ 50h par mois pour les hélicoptères).

C'est uniquement sur l'amélioration de ces points cruciaux que nous jugerons de la pertinence de la création de ce SCN.

Montreuil, le jeudi 21 juin 2018  
La délégation SOLIDAIRES Douanes

 **SOLIDAIRES Douanes** était représenté par **David BERNARD** (officier naval DRGC Marseille), **Morvan BUREL** (co-secrétaire général SOLIDAIRES Douanes) et **Bernard PERRET** (TSI Marseille).  
Pour plus de précisions, les contacter.